

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-415-1931 promulguant le décret du 2 juin 1931, complétant les dispositions de l'article 10 du décret du 5 août 1910, relatif à l'organisation du personnel des travaux publics et des mines des colonies.

n° 5-415-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juin 1931

Numéro JO
n° 415 du 30/06/1931

Date du numéro
30 juin 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant 1^e mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 2 juin 1931, complétant les dispositions de l'article 10 du décret du 5 août 1910, relatif à l'organisation du personnel des travaux publics et des mines des Colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 2 juin 1931 susvisé complétant les dispositions de l'article 30 du décret du 5 août 1916 relatif à l'organisation du personnel des travaux publics et des mines des colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.